



Création d'un espace Européen
de la Médiation pour l'inclusion sociale

CHARTRE

Projet ERASMUS+ n° 580448-EPP-1-2016-EPPKA3-IPI-SOC-IN

Adopté par le Comité de Pilotage à Bruxelles, le 29 Juillet 2017 et par les médiateurs du 4^{ème} Tour d'Europe à Luxembourg

Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



Le projet CreE.A vise à la Création un espace Européen de la médiation pour l'inclusion sociale.

Cet espace européen s'appuie sur les travaux des 42 experts européens au cours du Séminaire de Créteil de Septembre 2000 à Créteil. Elle contient une définition qui sert de base de référence commune pour le projet.

« **La médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échange entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose.**

D'autres pratiques se sont développées, parfois sous le terme de médiation sociale, poursuivant ces même objectif, en recourant également à l'intervention d'un tiers, mais sans remplir les conditions de son impartialité ou de son indépendance. Néanmoins, ces pratiques doivent être incluses dans la réflexion globale sur la médiation sociale. »

La médiation pour l'inclusion sociale

Le terme d'inclusion sociale est utilisé pour renforcer la finalité que se donnent les différentes formes de médiation sociale : celle de construire ou de re-construire les liens sociaux entre les personnes et entre celles-ci et les institutions.

La médiation sociale met en œuvre une vision politique de la participation de tous à la construction de la vie en commun. Elle se fonde sur la communication, le dialogue et l'intercompréhension, et non seulement sur la norme et le Droit. Elle s'appuie sur des valeurs : l'ouverture à l'Autre, la diversité et la confiance dans la capacité des personnes à dépasser leur propre intérêt. Elle promeut une culture de l'accueil, du dialogue et de la rencontre. Elle correspond à une posture de tiers proposant des espaces d'accueil, de rencontre et de confiance permettant, au-delà de la gestion positive des conflits, de construire le lien social.

La médiation sociale s'inscrit ainsi dans des contextes différents : le voisinage, les écoles, les transports, les quartiers, ... pour mettre en œuvre ces principes généraux. Elle peut aussi s'intégrer dans l'ensemble des relations entre les habitants et les relations avec les institutions d'un même territoire.

L'espace de médiation

L'espace de médiation est un espace de reconnaissance. L'art du médiateur_trice est de reconnaître à égalité chaque partie prenante au conflit : reconnaissance de la personne ou du groupe dans la globalité de leur être, reconnaissance de leur vécu, du « bon droit » de leur plainte et de leurs émotions. Elle se joue dès les premiers temps de l'accueil, qui s'avère déterminant pour la suite. Cette reconnaissance est gratuite, sans conditions d'obligation d'aucune sorte de la part de la personne en médiation. Elle est le passage obligé à la création de la confiance et à l'ouverture de chacune des personnes en médiation à la plainte de l'autre.

Le seul pouvoir du médiateur_trice est alors de permettre que les personnes en médiation prennent le pouvoir sur le processus de médiation et y prennent tout leur responsabilité. Dans cet espace protégé, à l'abri de jugements de valeur et de toute obligation institutionnelle, la parole peut alors s'ouvrir. L'art du médiateur_trice consiste à proposer aux personnes en médiation une méthode de conduite du processus de médiation et à mobiliser un modèle de communication interpersonnelle et de groupe pour les aider à explorer et exprimer l'ensemble des dimensions personnelles ou collectives à l'origine du problème. Il sait s'entourer d'une équipe de médiation pluridisciplinaire et faire appel à toutes les compétences et ressources de l'environnement pour offrir *aux personnes en médiation* les moyens de construire la résolution du problème dans toute sa complexité.

Cette reconnaissance et l'apprentissage des personnes et des groupes dans leur capacité à prendre en charge la résolution de leurs problèmes, quels qu'ils soient, sont un puissant facteur d'inclusion sociale par le développement de la capacité d'agir.

L'espace européen

Le projet CreE.A a pour ambition de créer un espace européen de la médiation sociale.

Celui-ci correspond à un espace d'apprentissage collectif qui associe et articule à la fois le partage d'expériences et de pratiques, la consolidation éthique et professionnelle des acteurs et la mise en discussion des études et recherches dans le champ de la médiation sociale.

Il constitue ainsi un espace d'échange, de communication et de dialogue entre tous les acteurs impliqués : professionnels de la médiation sociale, chercheurs, formateurs et universitaires, institutions territoriales et nationales.

Il met lui-même en œuvre, en son sein, les valeurs de la médiation sociale : l'accueil et la rencontre de la diversité des pratiques et des représentations s'y rapportant.

Il vise à promouvoir la médiation sociale, qui œuvre à l'inclusion sociale, auprès des institutions européennes et nationales.